Cliquez ici pour la marche à suivre

Immigration, Francisation et Intégration
Québec

Déclaration d'un candidat exerçant une profession ou un métier réglementés

A-0527-JF
(2022-01)

Renseignements généraux

Note : Afin d'alléger le texte, les termes et les expressions utilisés englobent les deux genres grammaticaux.

Qui doit remplir cette déclaration ?

Cette déclaration s'adresse aux personnes exerçant ou ayant une formation pour exercer une profession ou un métier qui correspond au Québec à une des professions ou à un des métiers réglementés suivants :

- professions régies par un ordre professionnel (à l'exception des **médecins**, veuillez consulter et signer la ***Déclaration d'un diplômé international en médecine souhaitant exercer la profession de médecin au Québec***) ;
- métiers et professions de l'industrie de la construction (industrie réglementée par la Commission de la construction du Québec) ;
- qualifications professionnelles réglementées par Emploi-Québec (qualifications réglementées hors construction) ;
- professions du secteur financier et des assurances (réglementées par l'Autorité des marchés financiers).

Marche à suivre

Pour savoir si vous devez signer cette déclaration, consultez la liste des professions et des métiers réglementés apparaissant au site Web : Québec.ca.

Si votre métier ou votre profession s'y retrouve, veuillez prendre connaissance de la déclaration qui suit, puis la remplir, la signer, joindre l'original à votre dossier et en garder un exemplaire.

Déclaration

Je, _____, exerçant ou ayant une formation
Prénom et nom de famille

pour exercer la profession ou le métier de _____, déclare :
Profession ou métier

- avoir pris connaissance des démarches à réaliser et des conditions à remplir pour obtenir une autorisation légale d'exercice de ma profession ou de mon métier au Québec, qui sont présentées à la page Web suivante : https://www.quebec.ca/emploi/metiers-professions/metiers-reglementes ;
- être informé de la difficulté, pour un candidat exerçant une profession ou un métier réglementés au Québec, de satisfaire aux exigences requises pour l'obtention d'une autorisation légale d'exercice de ma profession ou de mon métier au Québec.

En conséquence, je comprends :

- que l'obtention d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ) ne garantit aucunement que j'obtiendrai l'autorisation d'exercer ma profession ou mon métier au Québec ;
- que le diplôme ou le permis d'exercice obtenu hors du Québec ne me donne pas automatiquement le droit d'exercer ma profession ou mon métier au Québec ;
- que, pour exercer ma profession ou mon métier au Québec, ou pour porter un titre professionnel réservé, je dois obtenir une autorisation d'exercice auprès de l'organisme qui réglemente l'exercice de ma profession ou de mon métier au Québec et que, pour obtenir cette autorisation d'exercice, je devrai me soumettre aux exigences établies par cet organisme et qu'il est possible que je ne réussisse pas à y répondre ou que je n'y réponde que partiellement ;
- que je dois communiquer le plus rapidement possible avec l'organisme de réglementation compétent au Québec si je souhaite y exercer ma profession ou mon métier ;
- que je pourrais éprouver de la difficulté à m'inscrire à une formation d'appoint en vue de répondre aux normes établies par cet organisme de réglementation afin d'obtenir, éventuellement, le droit d'exercer ma profession ou mon métier au Québec ;
- que, pour exercer une profession régie par un ordre professionnel au Québec, je dois **réussir l'examen de connaissance de la langue française**, si je ne peux pas fournir la preuve, conformément à l'article 35 de la Charte de la langue française (chapitre C-11), que je possède une connaissance appropriée de cette langue.

En foi de quoi, j'ai signé à

Ville	Pays ou territoire	Date (année/mois/jour)

Signature